

Assistance à l'agriculture des Prairies—Loi

On a énormément besoin de travaux de recherche et de développement dans tous les secteurs de l'économie, et le secteur agricole ne fait pas exception. Pour atteindre l'objectif de 30 millions de tonnes de grains comme le voudraient les associations d'agriculteurs de l'Ouest et la Commission canadienne du blé, afin de pouvoir répondre aux besoins alimentaires, mondiaux futurs, il est primordial que nous entreprenions un vaste programme de recherche et de développement dans le domaine des graminées et des oléagineux.

Agriculture Canada réalise d'excellentes choses en matière de recherche et de développement, mais ses moyens sont de plus en plus limités à cause d'un manque de crédits. On estime généralement, non seulement dans l'Ouest mais dans tout le pays, que le gouvernement devrait accorder des crédits spéciaux pour la recherche et le développement dans le domaine des graminées et des oléagineux cultivables dans l'Ouest canadien.

Si on regarde le budget des dépenses pour la période 1979-1981, on constate que le gouvernement fédéral, ou Agriculture Canada, a accordé aux universités et aux autres institutions scientifiques, 1.3 million de dollars en faveur de la recherche et du développement. Compte tenu des taux d'intérêt actuellement en vigueur, les revenus tirés des 9 millions du fond de secours équivaldraient à peu près à ce montant de 1.3 million.

Je parraine le bill dont nous sommes saisis aujourd'hui parce que nous avons besoin de fonds pour la recherche et le développement. Tout d'abord, il prévoit l'abrogation de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies. Deuxièmement, il établit le Conseil fiduciaire de recherche et d'amélioration des céréales et graines oléagineuses des Prairies. Troisièmement, la somme de \$9,066,972 est dévolue au Conseil fiduciaire aux fins de recherche. Comme je le disais tantôt, aux taux courants cette somme rapporterait plus d'un million de dollars en intérêts. Quatrièmement, ces intérêts seraient consacrés à la recherche sur les céréales et graines oléagineuses propres à la culture dans les provinces des Prairies.

Le bill prévoit aussi l'élection de quatre fidéicommissaires, dont trois seraient choisis par les producteurs de grain de l'ouest du Canada qui sont désignés comme tel dans un registre de permis. Ils seraient élus en même temps que les membres du comité consultatif de la Commission canadienne du blé. Il faudrait que ces fidéicommissaires soient désignés dans un registre de permis et qu'ils viennent de chacune des provinces des Prairies.

● (1710)

Ces trois fidéicommissaires en nommeraient un quatrième qui serait président du Conseil fiduciaire. Ce serait un spécialiste de la recherche et du développement en matière de grains et d'oléagineux. Les fidéicommissaires auraient un mandat de quatre ans et ils détermineraient quel usage serait fait de l'intérêt produit par les quelque 9 millions de dollars. Ils décideraient si cet argent doit servir à aider une université ou des personnes qui font de la recherche dans le domaine que j'ai mentionné. Ils seraient évidemment autorisés à accepter des

dons ou des legs individuels ou collectifs qui viendraient s'ajouter au capital de la caisse.

Le bill a eu bonne presse dans tout l'Ouest du Canada. En outre, il a été distribué à tous les organismes agricoles, syndicats régionaux, organes régionaux de la UGG et administrateurs des éleveurs de la région. J'ai été absolument ravi de l'appui qu'a reçu mon bill. J'ai reçu de nombreuses lettres dont j'ai transmis copie au ministre de l'Agriculture (M. Whelan) pour qu'il en prenne connaissance.

Je me permets d'ajouter que le 30 octobre dernier, c'est-à-dire quelques jours après que le bill a été imprimé, j'ai envoyé une copie du bill au ministre, accompagnée d'une lettre dans laquelle je sollicitais son appui. J'ai rencontré le ministre a plusieurs reprises. J'espère toujours qu'il va faire adopter rapidement le bill. Il m'a dit être d'accord pour que l'on consacre cet argent à la recherche et au développement. Il a toutefois exprimé quelques réserves sur la façon dont j'envisage de gérer le fonds prévu par ce bill. Le ministre a été assez aimable de me prévenir en début de journée qu'il allait proposer cet après-midi une motion qui, sans contribuer à faire de mon bill une loi du pays, permettrait de discuter de la question ouvertement et de recueillir les avis du public. Cela devrait donner lieu par la suite à un projet de loi présenté par le gouvernement.

J'insiste encore une fois: il s'agit d'une question urgente. Compte tenu du taux d'intérêt actuellement en vigueur, les intérêts produits par le fonds s'élèvent chaque jour à \$3,000 environ et c'est autant d'argent qui est perdu chaque jour pour la recherche et le développement. Je demande instamment au ministre d'en parler à ses collègues du cabinet et d'essayer de les convaincre de commencer à payer des intérêts sur l'argent contenu dans le fonds car il s'agit de l'argent des agriculteurs. Le gouvernement pourrait fixer le même taux d'intérêt pour le fonds que pour les obligations d'épargne du Canada. De cette façon, une fois le fonds établi, ses administrateurs pourront disposer immédiatement de cet argent et l'utiliser pour financer des travaux de recherche et de développement.

Je dois dire que depuis que j'ai présenté le bill j'ai appris que certaines associations d'agriculteurs de l'Ouest avaient pris l'initiative de demander que ces retenues soient faites sur les ventes de céréales et affectées aux travaux de recherche et de développement. Cette proposition faite il y a plusieurs années, a toutefois été rejetée lorsqu'elle a été mise aux voix. Il est certain qu'il faudrait mettre aux voix toute proposition immédiate ou à venir visant l'établissement d'une retenue de ce genre. Je ne crois pas que le vote pourrait se tenir avant au moins un an.

J'exhorterais donc le ministre, une fois qu'il aura étudié la question et que le comité en aura été saisi, et sans attendre que le projet de retenue ait été mis aux voix, à présenter un bill prévoyant l'établissement d'un conseil de fidéicommissaires, ou tout autre organisme qu'il jugera approprié, habilité à recevoir tous les fonds provenant de la retenue. Ceux-ci pourraient s'ajouter aux sommes que contient la Caisse d'urgence des terres des Prairies.